



Initiative populaire fédérale «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur
la vérification des listes de signatures déposées le 4 juillet 2017 à l'appui
de l'initiative populaire fédérale «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur
de toute la famille»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale
«Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» a
abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la
Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 107 455 signatures déposées, 107 075 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée
au comité d'initiative: Association «Le congé paternité maintenant!», c/o
Travail.Suisse, Hopfenweg 21, case postale 5775, 3001 Berne.

2 août 2017

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2016 3917

Initiative populaire fédérale
«Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur
de toute la famille»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	19 933	56
Berne	19 230	46
Lucerne	6 769	25
Uri	787	3
Schwyz	879	2
Obwald	304	0
Nidwald	411	2
Glaris	196	0
Zoug	978	0
Fribourg	5 514	26
Soleure	2 726	23
Bâle-Ville	4 325	9
Bâle-Campagne	2 927	49
Schaffhouse	740	5
Appenzell Rhodes-Ext.	549	1
Appenzell Rhodes-Int.	78	0
Saint-Gall	5 025	6
Grisons	2 643	11
Argovie	6 522	37
Thurgovie	2 114	2
Tessin	3 045	10
Vaud	10 279	19
Valais	5 711	29
Neuchâtel	1 744	6
Genève	2 537	0
Jura	1 109	13
Suisse	107 075	380